

AVIS DE COURSE TYPE 2021-2024 Dériveurs – Quillards – Catamarans

Interligue EUROPE 5A Intersérie dériveurs 5C
 CLUB NAUTIQUE DE LA CROISSETTE
 1 ET 2 octobre 2022 Cannes

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.3 - les règlements fédéraux

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante <http://www.club-nautique-croisette.fr>

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est sera transmis par texto
- 3.2 [DP] Pendant qu'il est en course sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux des classes *Europe et interséries dériveurs*
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :
 - 4.2.1 a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :
 - Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
 - c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage
- 4.2.2 Pour le bateau :
 - le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en ligne sur le site du club avant le 1 octobre 2022 ou sur place, les droits requis seront réglés sur place.
- 4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS A PAYER

- 5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription	Droits après le <date>
EUROPE	20 €	<montant>

8 PROGRAMME

- 8.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
01/10/2022	12h	13h30

- 8.4 Nombre de courses :

Classe	Maximum par jour
EUROPE et intersérie	4

8.5 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à

Date	
01/10/2021	14h30
2/10/2021	10h30

8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16H30

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

11 LIEU

11.1 Le lieu de l'épreuve est à Bijou Plage. Mise à l'eau possible à Bijou Plage Square de Verdun

11.2 L'emplacement des zones de course, sera en rade est ou ouest de Cannes

12 LES PARCOURS

Le parcours à effectuer sera un parcours construit

14 CLASSEMENT

14.2 2 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

14.3 Le score d'un bateau dans une série doit être le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

14.3 a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand de 3 à 6 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

[[NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conforme à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

Les prix seront distribués comme suit :

EUROPE aux 3 premiers ainsi qu'au premier maxi 17 ans dans l'année, ainsi qu'à la première fille Intersérie les 3 premiers

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter *CLUB NAUTIQUE DE LA CROISSETTE*
clubnautiquedelacroisette@orange.fr 06 68 61 01 23 ou 06 82 20 71 16